SYMCOD

BluePrint Guide d'enrôlement

Chaque lecteur d'empreintes digitales BluePrint utilise un puissant algorithme capable d'extraire des points de qualité, même avec des doigts avec empreintes en mauvaises conditions. Néanmoins, le bon positionnement du doigt au moment de l'enrôlement joue un rôle majeur dans sa reconnaissance future. Les trucs de ce guide vous démontreront la façon optimale d'enrôler les doigts afin à obtenir les meilleures performances de reconnaissance.

Choisir les meilleurs doigts pour l'enrôlement

• Afin d'obtenir le meilleur positionnement sur le capteur, il est préférable d'utiliser les index ou les majeurs.

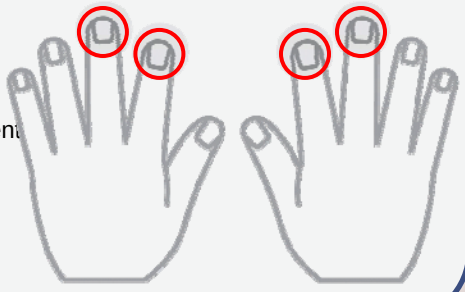

Le bon positionnement du doigt sur le capteur

- **Plage de contact maximum** Placez le doigt pour couvrir le maximum de surface sur le capteur.
- **Centrez l'empreinte** Positionnez le doigt (cœur) au centre du capteur.
- **Garder votre doigt immobile** Une fois le doigt en place, laissez le immobile jusqu'à ce que le lecteur émette un son indicateur.

Positionner le cœur du doigt au centre du capteur

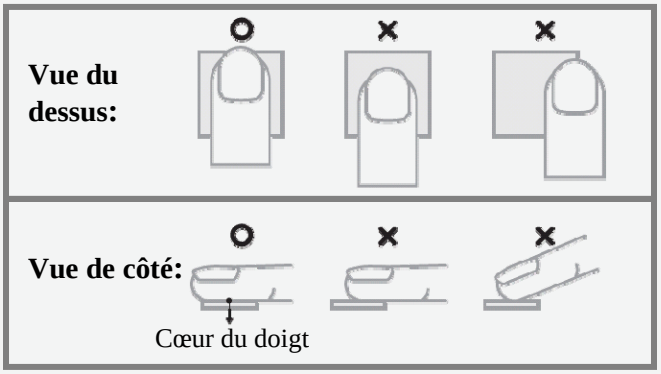

Exemples de positionnement corrects et incorrects

Trucs pour enrôler des doigts endommagés

- **Doigt humide ou mouillé** Essuyer l'excès d'humidité avec un linge avant l'enrôlement.
- **Doigt très sec** Utiliser un hydratant ou souffler avec votre haleine sur le doigt avant l'enrôlement.
- **Doigt sale** Nettoyer le doigt avant l'enrôlement.

Recommandations

- Au moment de l'enrôlement, suivre le guide avec minutie car ceci peut affecter les performances de reconnaissance lors des lectures subséquentes.
- Il est recommandé d'enrôler deux ou plusieurs doigts de chaque main par utilisateur pour les cas où une empreinte digitale enregistrée ne peut être utilisée en raison d'une blessure ou que seulement une main ne soit disponible pour la lecture.

Dépannage

En cas de rejet persistant pour une empreinte, suivre ce qui suit :

- Effacer l'enrôlement de ce doigt et recommencer avec le même code d'usager.
- Essayer avec un autre doigt si celui-ci est endommagé, cicatrisé ou encore que l'empreinte est effacée.

Rev: 04/04/2013